



CONSEIL DE SÉCURITÉ

DOCUMENTS OFFICIELS

VINGT-SIXIÈME ANNÉE

1578^e SÉANCE : 15 SEPTEMBRE 1971

NEW YORK

TABLE DES MATIÈRES

	<i>Page</i>
Ordre du jour provisoire (S/Agenda/1578)	1
Souhaits de bienvenue à M. Ismael Byne Taylor-Kamara, représentant permanent de la Sierra Leone auprès de l'Organisation des Nations Unies	1
Adoption de l'ordre du jour	1
Admission de nouveaux Membres :	
Rapport du Comité d'admission de nouveaux Membres concernant la demande d'admission du Qatar à l'Organisation des Nations Unies (S/10318)	1

NOTE

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

Les documents du Conseil de sécurité (cotes S/. . .) sont, en règle générale, publiés dans des *Suppléments* trimestriels aux *Documents officiels du Conseil de sécurité*. La date d'un tel document indique le supplément dans lequel on trouvera soit le texte en question, soit des indications le concernant.

Les résolutions du Conseil de sécurité, numérotées selon un système adopté en 1964, sont publiées, pour chaque année, dans un recueil de *Résolutions et décisions du Conseil de sécurité*. Ce nouveau système, appliqué rétroactivement aux résolutions antérieures au 1er janvier 1965, est entré pleinement en vigueur à cette date.

MILLE CINQ CENT SOIXANTE-DIX-HUITIEME SEANCE

Tenue à New York, le mercredi 15 septembre 1971, à 15 heures.

Président : M. Toru NAKAGAWA (Japon).

Présents : Les représentants des Etats suivants : Argentine, Belgique, Burundi, Chine, Etats-Unis d'Amérique, France, Italie, Japon, Nicaragua, Pologne, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Sierra Leone, Somalie, Syrie et Union des Républiques socialistes soviétiques.

Ordre du jour provisoire (S/Agenda/1578)

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Admission de nouveaux Membres :
Rapport du Comité d'admission de nouveaux Membres concernant la demande d'admission du Qatar à l'Organisation des Nations Unies (S/10318).

Souhaits de bienvenue à M. Ismael Byne Taylor-Kamara, représentant permanent de la Sierra Leone auprès de l'Organisation des Nations Unies

1. Le *PRESIDENT (interprétation de l'anglais)* : Avant de passer à l'ordre du jour, je voudrais souhaiter la bienvenue au nouveau représentant permanent de la Sierra Leone, M. Taylor-Kamara.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Admission de nouveaux Membres

Rapport du Comité d'admission de nouveaux Membres concernant la demande d'admission du Qatar à l'Organisation des Nations Unies (S/10318)

2. Le *PRESIDENT (interprétation de l'anglais)* : Par une lettre en date du 13 septembre 1971 [S/10316], le représentant permanent de la République démocratique populaire du Yémen a demandé à participer sans droit de vote aux débats du Conseil de sécurité sur la question dont celui-ci est actuellement saisi. Conformément au règlement intérieur provisoire et à la pratique habituelle du Conseil de sécurité, je me propose donc, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter le représentant de ce pays à participer à notre discussion.

Sur l'invitation du Président, M. A. M. Ismail (République démocratique populaire du Yémen) prend place à la table du Conseil.

3. Le *PRESIDENT (interprétation de l'anglais)* : Le Conseil de sécurité va maintenant passer à l'examen de la demande d'admission à l'Organisation des Nations Unies présentée par le Qatar.

4. Comme nous l'en avons prié hier après-midi, le Comité d'admission de nouveaux Membres a présenté un rapport sur la question, qui est soumis au Conseil sous la cote S/10318.

5. Je donne maintenant la parole au représentant de la République démocratique populaire du Yémen.

6. M. ISMAIL (République démocratique populaire du Yémen) [*interprétation de l'anglais*] : Je voudrais vous exprimer, à vous, Monsieur le Président, et au Conseil de sécurité, ma profonde reconnaissance pour m'avoir permis de prendre la parole ici sur une question qui préoccupe vivement mon gouvernement.

7. Je prends la parole afin de préciser la position de mon gouvernement à l'égard des demandes d'admission à l'Organisation des Nations Unies présentées par l'émir Ahmad bin Ali Al Thani [S/10306] et le sultan Isa bin Sulman Al-Khalifah [S/10291]. Mais avant d'aborder cette question, je mentionnerai quelques-unes des attaches fraternelles qui lient les populations du golfe Arabique et la population de la République démocratique populaire du Yémen. Outre qu'ils sont unis par l'histoire, la langue et la culture, nos peuples luttent en commun contre le colonialisme et le néo-colonialisme. Nous avons dû faire face à la même puissance coloniale, qui a procédé de manière systématique à la fragmentation politique de notre peuple, créant ainsi un certain nombre d'entités sans consistance dirigées par des fantoches.

8. N'eût été la lutte héroïque du peuple du Yémen, dirigée par le Front de libération nationale, le colonialisme britannique aurait parrainé la candidature de nombreux et minuscules sultanats en cette organisation mondiale. Mais les rangs unis du peuple de la République démocratique populaire du Yémen, dirigés par le Front de libération nationale, ont été beaucoup plus forts que les frontières artificielles créées par le colonialisme britannique.

9. Dans le golfe Arabique aussi, la population lutte contre le colonialisme britannique et ses laquais pour parvenir à la pleine indépendance. Le Front populaire pour la libération du golfe Arabique occupé et avec lui tous les mouvements nationaux de Bahreïn, du Qatar et des autres émirats et sultanats mènent une lutte courageuse pour unir toute la région sous des dirigeants nationaux démocratiques. Ce

n'est qu'ainsi que les populations de la région pourront profiter des richesses de leur pays; et ce n'est qu'un tel pays qui, dans l'unité, pourra jouer un rôle actif dans l'organisation mondiale.

10. La proclamation spontanée d'indépendance de Bahreïn et du Qatar est un artifice colonialiste destiné à endiguer les victoires toujours croissantes du mouvement de libération nationale. Bien que cette manœuvre colonialiste ait complètement échoué dans la République démocratique populaire du Yémen, on cherche une fois de plus à l'employer dans le golfe Arabique.

11. Mon gouvernement rejette catégoriquement tous les contrats et accords destinés à empêcher l'indépendance véritable de la population du golfe Arabique.

12. Avant d'analyser la demande de l'émir Ahmad bin Ali Al Thani concernant l'admission du Qatar à l'Organisation des Nations Unies, ma délégation voudrait faire une mise au point portant sur les éléments suivants.

13. Premièrement, ma délégation affirme que la proclamation d'indépendance du Qatar et celle des autres sultans et émirats ne change pas les relations coloniales qui existent entre ces entités et leurs protecteurs coloniaux et n'est donc qu'un leurre. Ce n'est pas favoriser la paix et la stabilité dans la région que de méconnaître les vœux de la population quant à une indépendance et une autonomie véritables.

14. Deuxièmement, il est évident que les déclarations d'indépendance conclues entre le Gouvernement du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et les dirigeants de ces diverses entités ont pour but de perpétuer l'hégémonie coloniale et d'exploiter les ressources de la région avec la complicité des fantoches au pouvoir.

15. Troisièmement, les sultans et émirats désignés par les Britanniques ne représentent en aucune manière les intérêts véritables des populations de la région et ils ne sont pas qualifiés pour conclure des accords en leur nom.

16. Mon pays aurait salué de tout cœur l'admission d'un gouvernement démocratiquement élu par la population de la région et qui en aurait légitimement représenté les vœux. Mais, dans les circonstances actuelles, mon gouvernement est entièrement opposé tant à l'admission du sultan de Bahreïn qu'à celle de l'émir du Qatar.

17. Le **PRESIDENT** (*interprétation de l'anglais*) : A moins que je n'entende d'objection, je propose que nous suivions la pratique habituelle et que le Conseil se prononce sur le projet de résolution qui a été recommandé par le Comité d'admission de nouveaux Membres au paragraphe 4 de son rapport [S/10318].

Il est procédé au vote à main levée.

A l'unanimité, le projet de résolution est adopté¹.

18. Le **PRESIDENT** (*interprétation de l'anglais*) : Puis-je considérer que le Conseil désire également adopter la

¹ Voir résolution 297 (1971).

recommandation faite par le Comité d'admission de nouveaux Membres au paragraphe 3 de son rapport, à savoir d'invoquer le dernier paragraphe de l'article 60 du règlement intérieur provisoire en présentant cette recommandation à l'Assemblée générale ? Si je n'entends pas d'objection, je considérerai qu'il en est ainsi décidé.

19. Je vais maintenant donner la parole aux orateurs inscrits sur ma liste.

20. Sir Colin CROWE (Royaume-Uni) [*interprétation de l'anglais*] : Les liens existant entre le Gouvernement britannique et les dirigeants et le peuple du Qatar remontent loin dans le passé; c'est donc avec un plaisir particulier que ma délégation a voté pour le projet de résolution qui vient d'être adopté à l'unanimité par le Conseil de sécurité.

21. Le Qatar est depuis longtemps l'un des principaux centres commerciaux du golfe Persique, et, avec la découverte du pétrole en 1940, avec son exploitation commerciale après la fin de la seconde guerre mondiale, le Qatar est rapidement devenu, en fonction du revenu par habitant, l'un des Etats les plus prospères du monde entier. Ces dernières années, l'émir et son gouvernement ont consacré ces ressources avec énergie au développement de l'Etat dans l'intérêt du peuple. Ils ont obtenu des résultats extraordinaires et frappants, notamment dans les domaines de la santé et de l'éducation, ainsi que dans la diversification de l'économie de l'Etat.

22. Dans le domaine des affaires extérieures, le Gouvernement britannique, au titre de divers traités et accords, a été longtemps responsable de la défense du Qatar et de la conduite de ses relations étrangères. Toutefois, le Qatar n'est pas un nouveau venu sur la scène internationale; il a joué un rôle actif — notamment par le truchement de l'éminente personnalité qui le représente parmi nous aujourd'hui — dans les délibérations complexes d'organisations internationales qui s'occupent d'accords pétroliers. Le mois dernier, le Gouvernement du Qatar a décidé que le moment était venu de mettre fin à ses rapports spéciaux découlant de traités avec la Grande-Bretagne, décision dont mon gouvernement s'est félicité pleinement et qu'il a même reçue avec faveur. En conséquence, tous les accords découlant de nos traités spéciaux ont pris fin au début de ce mois par un échange de notes, et nos deux pays ont signé un nouveau traité d'amitié qui sera dûment enregistré aux Nations Unies.

23. Je n'entends pas revenir sur les points évoqués par le représentant du Yémen du Sud. Le vote que nous venons d'émettre est la meilleure réponse aux allégations qu'il a faites.

24. Le Qatar a ainsi repris ses responsabilités internationales d'Etat souverain et indépendant et a voulu mettre immédiatement un sceau à son indépendance en présentant une demande d'admission à notre organisation. Mon gouvernement sera heureux de voir le Qatar prendre sa place en notre organisation mondiale, et nous nous félicitons de la décision qu'a prise aujourd'hui le Conseil de sécurité.

25. Enfin, je voudrais saisir cette occasion pour souhaiter à l'émir et au peuple du Qatar un heureux avenir et leur

promettre la bonne volonté inlassable du Gouvernement et du peuple britanniques.

26. M. BUSH (Etats-Unis d'Amérique) [*interprétation de l'anglais*] : Permettez-moi tout d'abord de me joindre à vous, Monsieur le Président, dans vos paroles de bienvenue à notre éminent nouveau collègue de la Sierra Leone, que nous sommes très heureux de voir parmi nous au Conseil de sécurité. Mon gouvernement se promet de travailler en étroite collaboration avec lui.

27. Ma délégation s'est rendue de tout coeur à la recommandation du Comité d'admission de nouveaux Membres, et elle est heureuse d'appuyer la demande d'admission du Qatar à l'Organisation des Nations Unies. Les Etats-Unis seront très heureux de souhaiter la bienvenue à la délégation du Qatar à la vingt-sixième session de l'Assemblée générale et de travailler avec elle au cours de cette session et des sessions à venir.

28. Mon gouvernement se félicite de la décision du Royaume-Uni et de l'Etat du Qatar de mettre fin à des rapports historiques découlant de traités afin que le Qatar puisse assumer toute la responsabilité de ses relations avec la communauté des nations. Tous les Membres de l'Organisation des Nations Unies se félicitent certainement comme nous de l'esprit d'ordre et d'amitié dans lequel la décision a été prise et mise en oeuvre. Le 5 septembre, mon gouvernement a annoncé qu'il reconnaissait l'Etat du Qatar. Le Qatar, qui a une population de plus de 100 000 habitants et une superficie de 6 000 miles carrés, a, depuis deux décennies, fait un progrès constant dans le développement de ses richesses naturelles considérables pour apporter au peuple la prospérité et un progrès économique et social accéléré. Son revenu pétrolier annuel dépasse à lui seul 150 millions de dollars et constitue l'élément principal d'un taux de produit national brut par habitant parmi les plus élevés du monde et une balance des paiements substantiellement excédentaire.

29. Les dirigeants du Qatar se sont révélés capables de gérer les affaires d'une société en plein progrès. Pendant cette évolution, le Gouvernement et le peuple du Qatar ont développé rapidement et de manière constructive leurs contacts avec d'autres peuples, y compris les Etats-Unis, et les rapports entre nos deux pays ont toujours été amicaux et placés sous le signe de la coopération.

30. Mon gouvernement est donc très heureux d'appuyer la demande d'admission du Qatar à l'Organisation des Nations Unies. En annonçant son intention de devenir indépendant, l'Etat du Qatar a confirmé qu'il adhérerait aux engagements internationaux et aux principes de la Charte des Nations Unies. Certains que ce nouveau Membre sera un participant précieux et utile aux activités des Nations Unies, nous avons appuyé la résolution qui nous a été soumise aujourd'hui.

31. Si je puis me permettre de terminer sur une note personnelle, je dirai que j'ai eu l'avantage de me rendre au Qatar, il y a quelques années, et que je compte avec plaisir travailler avec sa délégation aux Nations Unies.

32. M. LONGERSTAEY (Belgique) : Ma délégation a accueilli avec la plus vive satisfaction l'adoption à l'unani-

mité de la résolution par laquelle le Conseil de sécurité recommande à l'Assemblée générale d'admettre l'émirat du Qatar comme Membre de l'Organisation des Nations Unies.

33. En examinant les titres que le nouvel Etat a fait valoir à l'appui de sa candidature à l'Organisation mondiale, nous avons noté avec un intérêt tout particulier l'engagement énoncé dans l'article 5 de sa constitution provisoire, par lequel l'émirat du Qatar affirme qu'il adhèrera aux principes de la Charte des Nations Unies, notamment à ceux de la libre détermination des peuples, de la coopération internationale, de la solution des différends par des moyens pacifiques et de l'établissement de relations mutuelles sur la base de la justice et de l'égalité conformément aux principes du droit international. Je crois être l'interprète de tous les membres du Conseil en exprimant le souhait que, dans la rédaction de leur constitution, les pays qui accèdent à l'indépendance s'inspirent de ce noble exemple.

34. D'autre part, nous avons suivi les activités du Qatar comme membre associé de plusieurs institutions spécialisées de l'ONU, entre autres l'UNESCO, l'OMS et la FAO, ainsi que de diverses organisations gouvernementales.

35. Le Qatar a contribué, au cours de son histoire, au patrimoine glorieux que représente la riche civilisation islamique du Proche et du Moyen-Orient.

36. Nous souhaitons au nouveau Membre de l'Organisation des Nations Unies un avenir prospère et pacifique et, en tant que représentant permanent de la Belgique, je formule l'espoir que les relations qui existent déjà entre nos deux pays, et qui se sont récemment encore raffermies, évolueront d'une façon harmonieuse au bénéfice de nos deux nations.

37. Je ne voudrais pas terminer mon intervention sans avoir adressé aussi les félicitations de mon gouvernement au Gouvernement de Sa Majesté britannique qui, fidèle à ses généreuses traditions, a contribué de manière décisive à l'accession du Qatar à la pleine souveraineté internationale.

38. Je voudrais saisir l'occasion qui m'est donnée pour dire que nous souhaitons la bienvenue au nouveau représentant de la Sierra Leone au sein de notre conseil et que nous nous réjouissons à l'idée de pouvoir travailler avec lui.

39. M. TOMEH (République arabe syrienne) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord m'associer aux paroles de bienvenue que vous avez adressées au nouvel ambassadeur de la Sierra Leone et exprimer l'espoir que nous aurons avec lui une coopération aussi féconde qu'avec son éminent prédécesseur.

40. Lorsqu'un pays abandonne son statut de dépendance pour réaliser sa personnalité et accéder à la pleine souveraineté, c'est toujours un événement heureux et mémorable. La lutte pour la liberté et l'indépendance des nations marque ainsi une nouvelle avance. Les peuples ressentent une fierté nouvelle lorsqu'ils deviennent partie intégrante de la communauté et poursuivent leur lutte pour affirmer la plénitude de leur souveraineté parmi les nations. Le principe essentiel de l'égalité souveraine dont j'ai parlé et qui constitue la base même des Nations Unies y trouve sa

confirmation. Cet événement est de bon augure pour l'émancipation des pays qui connaissent encore le joug de l'occupation étrangère et il permet d'espérer que les aspirations humaines à l'égalité et à la liberté ne resteront pas vaines.

41. En ce qui concerne le Qatar, son admission sans retard a été recommandée à l'unanimité par le Comité d'admission de nouveaux Membres dans son rapport, et ma délégation a appuyé cette recommandation. Le Qatar est un pays arabe frère, dont la population et les chefs courageux n'ont cessé de lutter pour la réalisation de leurs aspirations jusqu'à ce jour où ils accèdent à la souveraineté et à l'égalité des droits parmi leurs frères dans la communauté des nations. Comme Bahreïn, qui est parvenu il y a quelques semaines seulement à son statut d'Etat indépendant, le Qatar a une faible superficie et une population peu nombreuse; il est riche cependant par la qualité de cette population et par l'importance de ses ressources, riche aussi par la pureté de ses valeurs, par sa ferme volonté de poursuivre le développement de ses ressources naturelles pour le bien de son peuple, et par la perspective qui s'offre à lui de jouer un rôle des plus utiles dans la région et dans la communauté internationale.

42. En ces temps où la nation arabe est aux prises avec une attaque impérialiste implacable destinée à conquérir son territoire, à piller ses ressources, à démembrer son unité, à expulser ses habitants de leurs foyers, il est de bon augure, pour la fin victorieuse de cette lutte, qu'un nouvel élément de cette nation mette fin aux longues années de tutelle étrangère et parachève les mesures qui lui permettront de jouer un rôle entier et constructif dans la lutte de libération et de reconstruction. Nous n'appuyons pas seulement l'admission du Qatar à l'Organisation des Nations Unies, nous exprimons l'espoir, la conviction que son rôle deviendra de plus en plus important, son apport de plus en plus précieux, et qu'il saura défendre avec fermeté les principes de justice, de paix et de progrès.

43. Enfin, je tiens à profiter de cette occasion pour remercier sincèrement les nombreuses délégations qui, au Comité d'admission de nouveaux Membres, ont eu la courtoisie de parler de l'amitié de leur pays avec les peuples arabes et qui ont dit leur joie de voir le Qatar rejoindre les rangs des pays arabes indépendants.

44. M. VINCI (Italie) [*interprétation de l'anglais*] : Je voudrais tout d'abord, Monsieur le Président, vous remercier des paroles fort aimables et généreuses que vous avez prononcées hier à propos de ma présidence pendant le mois d'août. Quoique j'aie pu réaliser, je le dois véritablement à la bonne volonté, à la compréhension et à la coopération pleine et entière de tous les membres du Conseil, envers qui j'éprouve une dette de reconnaissance. Puis-je à mon tour vous dire que ma délégation tout entière et moi-même avons la plus grande confiance en vous et sommes certains que ce mois sera, sous votre présidence, marqué par la plus grande réussite.

45. Puis-je également me joindre aux paroles de bienvenue qui ont été adressées au nouveau représentant de la Sierra Leone. Nous sommes certains d'avoir avec lui la coopération excellente que nous avons eue avec son estimé prédécesseur.

46. Ma délégation puise satisfaction et encouragement dans le fait que, quelques semaines à peine après avoir recommandé l'admission de Bahreïn à l'Organisation des Nations Unies, nous avons pris une décision unanime sur la demande d'un nouveau pays arabe indépendant, le Qatar. A la veille de l'ouverture de l'Assemblée générale, cela nous semble de bon augure.

47. De l'avis de la délégation italienne, l'admission d'un nouveau Membre à notre organisation témoigne de la vitalité de celle-ci et des espoirs que les principes et objectifs élevés inscrits dans la Charte éveillent chez tous les peuples du monde, particulièrement à cette étape de l'histoire.

48. Le Gouvernement italien est convaincu que le dialogue ouvert et ininterrompu entre les peuples des différentes régions, religions et cultures, qui peut se développer en cette enceinte internationale, leur permet de se mieux comprendre, de composer leurs divergences et d'élargir les domaines de leur coopération, préparant ainsi le terrain pour un monde plus pacifique, plus juste et plus prospère.

49. C'est compte tenu de cette conviction que ma délégation félicite le Gouvernement et le peuple du Qatar à l'occasion de l'accession du pays à l'indépendance, ainsi que de l'adoption unanime par ce conseil de la résolution qui recommande à l'Assemblée générale l'admission du Qatar en notre organisation.

50. Ce deux événements historiques pour l'Etat du Qatar indiquent que le processus qui mène à la réalisation des aspirations profondes des peuples désireux de façonner leur destin conformément à une volonté libre — processus qui a caractérisé depuis 25 ans l'évolution de l'histoire — n'a pas perdu son élan. Au contraire, il donne des résultats remarquables et continuera de le faire jusqu'à ce que disparaissent les derniers vestiges du colonialisme sous toutes ses formes.

51. La proclamation de l'indépendance du Qatar, radiodiffusée par le chef de l'Etat le 1er septembre 1971, mettait l'accent sur les principes essentiels dont entend s'inspirer le pays tant dans sa politique intérieure que dans sa politique étrangère. Ces principes prouvent amplement les nouvelles possibilités et les nouveaux horizons qui s'offrent à ce pays. A ce propos, puis-je rappeler également les progrès que le Gouvernement du Qatar, avant même l'accession du pays à l'indépendance, a déjà faits pour garantir à sa population une évolution constante dans tous les domaines.

52. Nous sommes donc certains que le Qatar, en dépit de la dimension de son territoire et du nombre de ses habitants, pourra, en raison de ses ressources naturelles, de sa position géographique et de ses liens historiques avec d'antiques civilisations, jouer un rôle positif dans la famille des nations et contribuer aux efforts déployés par les membres de celle-ci pour le progrès de l'humanité et le renforcement de la paix et de la sécurité internationales, notamment au Proche-Orient, région pour laquelle l'Italie, pour des raisons d'ordre géographique, culturel et économique, éprouve un sentiment de fraternité et au développement de laquelle mon pays, dans la mesure de ses moyens, a constamment contribué.

53. Pour toutes ces raisons, la délégation italienne a voté en faveur de la résolution qui vient d'être adoptée, et elle se fera un plaisir de coopérer avec la délégation du Qatar pour parvenir aux objectifs de la Charte des Nations Unies.

54. Le **PRESIDENT** (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie l'ambassadeur Vinci des aimables paroles qu'il a eues à mon égard.

55. **M. LUDWICZAK** (Pologne) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président, je vous présente mes vœux les plus cordiaux à l'occasion de votre accession au poste de président du Conseil de sécurité pour le mois de septembre. Je puis vous assurer de la pleine coopération de ma délégation. Je tiens aussi à féliciter le Président sortant, l'ambassadeur Vinci, de l'Italie, pour la façon dont il a dirigé les travaux du Conseil pendant le mois d'août.

56. Ma délégation s'associe aux orateurs précédents pour souhaiter la bienvenue au nouveau représentant de la Sierra Leone. Nous comptons avoir une coopération aussi étroite qu'amicale avec lui et avec sa délégation au cours des mois à venir.

57. Le Conseil vient de se prononcer à l'unanimité en faveur de la demande du Qatar et a recommandé à l'Assemblée générale d'admettre ce pays à l'Organisation des Nations Unies. Le Conseil a fondé cette décision sur la décision unanime du Comité d'admission de nouveaux Membres, contenue dans son rapport du 14 septembre 1971, dans lequel le Comité recommande aussi au Conseil de sécurité d'avoir recours aux dispositions du dernier paragraphe de l'article 60 du règlement intérieur provisoire.

58. La délégation polonaise a accueilli avec satisfaction la demande du Qatar; elle l'a examinée favorablement et avec un grand intérêt et a agi dans cet esprit au sein du Comité d'admission de nouveaux Membres. Au nom de ma délégation, je tiens à féliciter sincèrement le Gouvernement et le peuple du Qatar pour l'accession de cet Etat à l'indépendance et pour la décision unanime que le Conseil vient de prendre recommandant à l'Assemblée générale d'admettre le Qatar à l'Organisation des Nations Unies.

59. Nous avons noté que le Qatar avait mis fin aux relations spéciales ainsi qu'à tous les accords et arrangements découlant du traité conclu entre le Qatar et le Royaume-Uni. Nous sommes convaincus que le Qatar, ce nouvel Etat arabe indépendant et souverain, est en mesure d'accepter les obligations qui incombent aux Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies et qu'il est capable de les remplir de manière à renforcer et à développer les relations internationales, contribuant ainsi à la réalisation des objectifs et principes de la Charte. La Pologne souhaite au Qatar, pays qui a foi en la fraternité de tous les Arabes, un développement souverain et indépendant ainsi que le progrès dans tous les domaines : politique, économique et social.

60. Ma délégation attend avec intérêt la participation du Qatar aux travaux de la vingt-sixième session de l'Assemblée générale. Elle est convaincue que le Qatar sera un Membre actif de l'Organisation des Nations Unies, qu'il jouera son rôle dans les travaux de notre organisation, qu'il s'associera

aux Membres de l'Organisation qui luttent en commun pour la libération totale de tous les peuples encore sous domination coloniale, qu'il se joindra aussi aux efforts entrepris par les Nations Unies pour renforcer la paix et la sécurité internationales, et en particulier aux efforts destinés à soutenir les pays arabes qui luttent pour recouvrer leurs territoires occupés.

61. Le **PRESIDENT** (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le représentant de la Pologne pour les aimables paroles qu'il a prononcées à mon égard.

62. **M. ORTIZ DE ROZAS** (Argentine) [*interprétation de l'espagnol*] : Monsieur le Président, puisque c'est ma première intervention depuis que vous assumez la présidence, permettez-moi de vous présenter mes sincères félicitations à l'occasion de cet événement important. Je puis vous assurer que vous bénéficierez de toute ma coopération. Je tiens également à exprimer ma reconnaissance à l'ambassadeur Vinci, de l'Italie, pour la présidence qu'il a exercée au mois d'août de façon efficace et constructive.

63. Je voudrais aussi adresser quelques mots au représentant de la République du Nicaragua, pays frère qui célèbre aujourd'hui le 150ème anniversaire de son indépendance. En une date si heureuse, je tiens à dire nos félicitations les plus chaleureuses et nos vœux les meilleurs à la nation, au Gouvernement et au peuple du Nicaragua, avec qui l'Argentine a des liens traditionnels d'amitié très chaleureuse et fraternelle.

64. J'exprime des sentiments semblables aux délégations du Costa Rica, d'El Salvador, du Guatemala et du Honduras, nations qui, toutes, célèbrent aujourd'hui un événement aussi important et plein de signification.

65. Je voudrais me joindre maintenant aux délégations qui m'ont précédé pour souhaiter la bienvenue parmi nous au nouveau représentant de la Sierra Leone. Nous sommes certains que l'ambassadeur Taylor-Kamara, comme son éminent prédécesseur, contribuera de façon importante au bon déroulement de nos travaux.

66. Voici quelques semaines à peine, le Conseil de sécurité donnait son approbation à l'entrée de Bahreïn à l'Organisation des Nations Unies. Nous venons d'adopter la même décision à l'égard du Qatar. Deux nouveaux Etats arabes viendront dans quelques jours prendre leur place de Membres de l'Organisation des Nations Unies et ils lui apporteront la sagesse millénaire du peuple arabe et l'élément de force juvénile de nations qui viennent de naître à l'indépendance.

67. La République Argentine en est très heureuse. Les liens qui unissent mon pays et les Etats arabes ont toujours été étroits et amicaux, et ces mêmes qualités, j'en suis certain, marqueront nos rapports avec le nouvel Etat du Qatar.

68. Dans sa demande d'admission, l'émir du Qatar déclare :

"Mon gouvernement fait siens les buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies; il déclare

accepter les obligations qui incombent aux Membres de l'Organisation des Nations Unies et il s'engage solennellement à les remplir [S/10306]".

69. Il n'est guère fréquent qu'une déclaration de ce genre soit, comme dans le cas présent, épaulée par des dispositions précises d'ordre constitutionnel. Il est donc intéressant de souligner que la constitution provisoire qui régit à l'heure actuelle l'Etat du Qatar stipule au paragraphe e de son article 5 :

"L'Etat adhérera aux principes de la Charte des Nations Unies, dont l'objet est d'appuyer le droit des peuples à déterminer leur propre avenir, promouvoir la coopération internationale dans l'intérêt de toute l'humanité, défendre la paix et la sécurité dans le monde entier, assurer l'adhésion de tous les Etats aux principes de la solution pacifique des différends et garantir l'établissement de relations fondées sur la justice et l'égalité, conformément aux principes du droit international."

70. Sur une base si solide nous pouvons escompter une excellente coopération de la délégation du Qatar dans les travaux des différents organes des Nations Unies. Pour toutes ces raisons, je suis très heureux de souhaiter à l'avance la bienvenue à l'Etat du Qatar aux Nations Unies, et j'exprime ma certitude que les délégations de nos deux pays établiront une coopération féconde pour assurer que soient atteints les objectifs de la Charte.

71. Le **PRESIDENT** (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le représentant de l'Argentine des aimables paroles qu'il a eues à mon égard.

72. **M. C. M. CHANG** (Chine) (*interprétation de l'anglais*) : Monsieur le Président, nous avons grand plaisir à vous voir présider le Conseil de sécurité ce mois-ci. Nous vous souhaitons de réussir pleinement dans l'exercice de vos responsabilités.

73. Il y a quelques semaines, le Conseil a eu l'occasion d'approuver à l'unanimité la demande d'admission de Bahreïn à l'Organisation des Nations Unies. Aujourd'hui, le Conseil s'est prononcé à l'unanimité en faveur de l'admission d'un autre Etat du golfe, l'Etat du Qatar. Tout cela marque la fin d'une ère et l'avènement d'une ère nouvelle : celle du développement indépendant dans la région du golfe. Avec la fin du traité de relations spéciales avec le Royaume-Uni, le Qatar est devenu un Etat pleinement indépendant. L'émir du Qatar a exprimé la volonté de son pays de respecter les buts et principes de la Charte et de remplir toutes les obligations qui incombent aux Etats Membres. Ma délégation est convaincue que le Qatar saura jouer un rôle positif et constructif aux Nations Unies.

74. Au nom de ma délégation, je saisis cette occasion pour adresser au Gouvernement et au peuple du Qatar nos meilleurs voeux pour un avenir prospère et heureux.

75. Le **PRESIDENT** (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le représentant de la Chine des aimables paroles qu'il a eues à mon égard.

76. **M. KOSCIUSKO-MORIZET** (France) : Je voudrais tout d'abord m'associer aux souhaits de bienvenue qui ont

été adressés à notre nouveau collègue de la Sierra Leone. Un ami succède à un ami et nous nous en réjouissons.

77. Je suis heureux de pouvoir, à mon tour, exprimer, au nom du Gouvernement français, la satisfaction avec laquelle nous recommandons à l'Assemblée générale l'admission du Qatar. Ma délégation saisit cette occasion pour adresser à son gouvernement, à son peuple et à leur éminent représentant, qui connaît bien les sentiments de mon pays, ses félicitations les plus chaleureuses. Nous n'aurons garde d'oublier dans cet accomplissement, et l'évolution qui y a conduit, les mérites particuliers qui reviennent au Royaume-Uni. La France est certaine, comme elle l'a prouvé en appuyant sans réserve la candidature du Qatar, que l'Etat nouvellement indépendant est capable et désireux de s'acquitter des obligations que la Charte confère aux Etats Membres et de prendre part aux efforts des Nations Unies pour l'édification d'un monde plus uni, plus pacifique, plus juste et plus prospère.

78. Il y a moins d'un mois, ma délégation se réjouissait du vote unanime par lequel le Conseil recommandait à l'Assemblée l'admission d'un autre Etat riverain du golfe, Bahreïn; elle se félicitait tout spécialement de voir la famille des Etats arabes, à laquelle la France est unie par des liens d'amitié anciens et profonds, compter un membre de plus et celle des Nations Unies approcher de son idéal, qui doit être de rassembler, de la façon la plus complète, tous les membres de la communauté internationale. Ces sentiments, il est bien évident qu'elle les éprouve aujourd'hui de façon plus sensible encore, puisque chaque nouvelle admission nous rapproche de l'universalité désirable.

79. L'Etat du Qatar, sous la conduite éclairée de l'émir Ahmad bin Ali Al Thani, auquel j'adresse mes voeux de prompt rétablissement, offre l'exemple d'un emploi fort sage de ses richesses au bénéfice de sa population tout entière. Sur un territoire difficile, particulièrement aride, il a mis en place, au cours des 10 dernières années, une infrastructure moderne et a entrepris de développer son agriculture et de se doter d'un équipement industriel. Un des premiers dans cette région du monde, il a utilisé ses ressources en gaz naturel pour produire notamment des engrais. Des centrales thermiques, des usines de dessalement de l'eau de mer, une importante cimenterie, sont autant d'indices de la volonté qu'ont ses dirigeants de se tourner vers l'avenir et de ne pas faire dépendre le niveau de vie général des seuls revenus qu'apporte l'extraction du pétrole.

80. Ma délégation se félicite des relations qui ont été nouées entre le Qatar et la France et exprime le souhait qu'en se développant elles contribueront à permettre au jeune Etat de poursuivre son essor économique et social.

81. Le Qatar, pays prospère, fier de ses traditions et de son passé, désormais membre à part entière de la communauté arabe et islamique, mérite pleinement son admission parmi nous. Nous sommes, par conséquent, heureux de lui présenter nos voeux les plus sincères et les plus amicaux.

82. **M. MALIK** (Union des Républiques socialistes soviétiques) (*traduit du russe*) : Permettez-moi, Monsieur le Président, de vous féliciter de votre accession au poste de président du Conseil de sécurité. A cette occasion, je tiens à

exprimer l'espoir que les relations d'amitié et de coopération qui se sont nouées entre nous sur le plan personnel lors de votre séjour à Moscou en tant qu'ambassadeur du Japon se poursuivront et se consolideront aux Nations Unies.

83. Je voudrais également adresser mes félicitations à M. Vinci, qui a présidé le Conseil de sécurité le mois dernier. Grâce à son expérience des activités de l'Organisation, son apport aux travaux du Conseil de sécurité à été grand et important.

84. Je tiens, d'autre part, à souhaiter la bienvenue à notre nouveau collègue au Conseil de sécurité, le représentant de la Sierra Leone, et à exprimer l'espoir que les bonnes relations d'amitié et de coopération qui se sont établies entre nos missions pendant le mandat de son prédécesseur se poursuivront et se renforceront.

85. Le Gouvernement de l'Union soviétique appuie la proposition d'admission de l'Etat arabe du Qatar à l'Organisation des Nations Unies et a donné pour instructions à la délégation soviétique au Conseil de sécurité de voter en faveur de l'admission de cet Etat à l'Organisation.

86. La proclamation de l'indépendance du Qatar et son entrée à l'Organisation des Nations Unies constituent en elles-mêmes un progrès de plus dans le grand processus historique de libération nationale des peuples arabes après leur passé colonial.

87. Le peuple soviétique a appris avec satisfaction que le Qatar avait proclamé son indépendance, qu'il avait abrogé toutes les conventions et conditions coloniales qui l'asservissaient à une puissance étrangère et que l'Etat du Qatar était redevenu, le 3 septembre 1971, "pleinement responsable sur le plan international en tant qu'Etat souverain et indépendant" [*ibid.*].

88. Dans le télégramme qu'il a adressé à l'émir du Qatar, M. Podgorny, président du Présidium du Soviet suprême de l'URSS, s'est exprimé ainsi :

"J'adresse à Votre Altesse mes sincères félicitations à l'occasion de la proclamation de l'indépendance du Qatar et mes meilleurs voeux de prospérité et de progrès au peuple du Qatar dans la voie d'un développement indépendant.

"L'Union soviétique, dont la politique repose toujours sur la reconnaissance de l'égalité des droits et de l'autodétermination des peuples et qui est en faveur du développement de l'amitié et d'une coopération active entre tous les pays, déclare reconnaître le Qatar en tant qu'Etat indépendant et souverain et être prête à nouer avec lui des relations diplomatiques et à procéder à un échange d'ambassadeurs."

89. Cette position nette de l'Union soviétique, qui consiste à appuyer fermement le droit des peuples à l'autodétermination, à l'indépendance et à une pleine libération de la domination coloniale ou d'une dépendance semi-coloniale à l'égard de l'impérialisme, est la pierre angulaire de la politique étrangère léniniste.

90. Le Gouvernement soviétique a toujours accordé et continue d'accorder toute l'aide et le soutien possibles aux pays et aux peuples coloniaux dans leur lutte pour l'indépendance, le renforcement de leur souveraineté et le développement de leur économie. Cette position de principe de l'Union soviétique a maintes fois aidé les peuples des pays arabes et de nombreux autres pays à résister aux pressions que l'impérialisme et le colonialisme exerçaient et exercent encore sur eux.

91. Cette politique, que l'Union soviétique pratique de façon suivie depuis plus d'un demi-siècle qu'existe l'Etat socialiste soviétique, a posé des bases solides pour l'établissement, le développement et la consolidation de relations amicales entre l'Union soviétique et les Etats arabes. Elle a été confirmée de nouveau récemment au vingt-quatrième Congrès du parti communiste de l'Union soviétique.

92. Dans le programme bien connu de paix et de coopération entre les peuples adopté à ce congrès, on a également consacré une attention particulière aux relations de l'Union soviétique avec les pays qui se sont libérés du colonialisme, ainsi qu'à la tâche consistant à poursuivre la lutte contre le colonialisme et le néo-colonialisme.

93. Dans le rapport présenté au Congrès par M. Brejnev, secrétaire général du Comité central du parti communiste de l'Union soviétique, il était souligné que l'Union soviétique soutenait fermement cette lutte légitime des peuples et que la coopération politique et économique de l'URSS avec les pays libérés avait continué à se développer au cours des dernières années. L'une des dispositions importantes du Programme de paix et de coopération entre les peuples adopté au Congrès est ainsi conçue :

"Les décisions de l'Organisation des Nations Unies sur la liquidation des régimes coloniaux restants doivent être pleinement mises en oeuvre. Les manifestations du racisme et de l'*apartheid* doivent être partout condamnées et boycottées."

94. La délégation soviétique souhaite au peuple du Qatar de renforcer encore son indépendance et de poursuivre ses progrès sur les plans social et politique. Nous lui souhaitons de développer avec succès des liens de coopération et d'amitié avec toutes les forces progressistes et éprises de liberté dans la lutte contre l'impérialisme et le colonialisme, qui ont infligé des malheurs et des souffrances incommensurables au peuple du Qatar et aux autres peuples arabes.

95. En appuyant l'admission à l'Organisation d'un nouvel Etat arabe indépendant, le Qatar, dont le gouvernement prend l'engagement solennel de se conformer aux buts et principes de la Charte des Nations Unies et de poursuivre une politique pacifique dans l'intérêt de la nation arabe tout entière, la délégation soviétique saisit cette occasion d'exprimer sa ferme conviction que le moment est proche où tous les peuples arabes et leurs terres qui sont encore sous la dépendance des colonialistes et des impérialistes ou qui se trouvent sous le joug d'une occupation militaire étrangère seront entièrement libérés et les conséquences des agressions impérialistes au Proche-Orient définitivement effacées.

96. Le **PRESIDENT** (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le représentant de l'Union soviétique des aimables paroles qu'il a prononcées à mon égard.

97. **M. MAGENGE** (Burundi) : Qu'il me soit permis, Monsieur le Président, d'adresser mes meilleurs voeux à S. E. M. Taylor-Kamara, nouveau représentant permanent du pays ami qu'est la Sierra Leone.

98. Votre prédécesseur dans ce fauteuil présidentiel, l'ambassadeur d'Italie, avait eu le privilège de présider une séance combien pacifique et inhabituelle au sein de cet organe de sécurité et, Monsieur le Président, voilà que ce même privilège vous échoit également. Vous me permettez donc, au risque de rompre avec les nouvelles traditions, de vous adresser les félicitations de ma délégation non pas à votre seul titre de président du Conseil de sécurité, mais encore en votre qualité de président d'une séance qui vient de célébrer l'accession à l'indépendance d'un pays membre de votre propre continent. Ma délégation partage donc la fierté que vous éprouvez en ce moment.

99. Le Qatar, après le Bhoutan et Bahreïn, vient augmenter en la renforçant la famille des pays du tiers monde dont les aspirations à l'indépendance, à la paix, au progrès économique et social restent encore handicapées par des obstacles d'ordre divers, dont la domination coloniale.

100. L'émirat du Qatar, région prospère, n'attendait rien d'autre que de franchir ce stade, ce cap de l'autodétermination, pour entamer son processus de progrès dans le cadre de la liberté et de l'indépendance retrouvées, sous l'égide éclairée de son souverain, auquel j'adresse les hommages de la délégation du Burundi, hommages que je demanderai à la délégation de ce nouveau pays de transmettre à son souverain.

101. La délégation de la République du Burundi ne peut manquer cette occasion de constater — en l'en félicitant — que le Royaume-Uni poursuit son engagement de décoloniser toutes ses possessions, préférant ainsi à l'ancienne domination une nouvelle formule : celle de la coopération du Commonwealth, dont les autorités britanniques sont les premières à apprécier les avantages économiques et autres.

102. Par ailleurs, il paraît pour le moins étonnant pour un observateur, si peu attentif pût-il être, de voir avec quelle obstination certaines puissances qui dominent encore des régions du tiers monde, et notamment d'Afrique — je veux dire le Portugal et l'Afrique du Sud —, n'ont pas encore compris que le droit de la décolonisation est la solution la plus appropriée pour répondre aux besoins du progrès de l'humanité dans la dignité.

103. Puisse l'exemple encourageant d'aujourd'hui inspirer et rassurer ceux qui s'opposent au courant de l'histoire et gênent par leurs vues étroites le progrès et la solidarité entre les peuples. La clef de la paix, de la sécurité, du bien-être matériel et moral réside dans le respect et l'estime mutuels qui régissent les rapports entre pays, comme viennent de le reconnaître les Britanniques et le peuple du Qatar auxquels ma délégation se plaît à renouveler ses vives félicitations pour leurs nouveaux rapports.

104. Le **PRESIDENT** (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le représentant du Burundi des aimables paroles qu'il a prononcées à mon égard.

105. **M. ROMAN** (Nicaragua) [*interprétation de l'espagnol*] : Monsieur le Président, le Nicaragua tient à se joindre à vous pour souhaiter la bienvenue au représentant de la Sierra Leone.

106. Nous voudrions dire brièvement combien nous sommes heureux de la résolution adoptée aujourd'hui à l'unanimité par notre conseil, recommandant à l'Assemblée générale l'admission de l'Etat du Qatar comme nouveau Membre venant enrichir notre organisation mondiale.

107. Au nom du Nicaragua, nous félicitons très sincèrement le Qatar. Nous lui offrons l'amitié de notre gouvernement, l'amitié de notre peuple, et nous formulons des voeux pour la prospérité du noble peuple de ce pays.

108. Je voudrais également saisir cette occasion pour remercier très chaleureusement le représentant de l'Argentine, notre éminent collègue et ami, l'ambassadeur Ortiz de Rozas, qui a mentionné le 150^{ème} anniversaire de l'indépendance du Nicaragua et de tous les pays frères de l'Amérique centrale. Nous assurons notre collègue de notre inébranlable amitié et de notre collaboration la plus positive au Conseil de sécurité comme en tous autres organes des Nations Unies.

109. **M. FARAH** (Somalie) [*interprétation de l'anglais*] : La délégation somalie tient à féliciter le peuple du Qatar de son accession à l'indépendance et lui adresse ses voeux sincères de bien-être, de progrès et de bonheur.

110. Ma délégation a été heureuse d'avoir pu participer ici aux débats sur la demande d'admission du Qatar. Nous reconnaissons le droit de tous les peuples à la libre détermination et à une indépendance souveraine. Que le Qatar devienne Membre de l'Organisation des Nations Unies est le corollaire naturel de son évolution politique. L'Organisation a beaucoup à offrir à un jeune Etat indépendant, surtout à une étape de son développement où il a besoin de nouer des liens nouveaux avec le monde extérieur et de faire profiter son développement national des fruits de la collaboration internationale. De leur côté, les Nations Unies se voient agrandies, enrichies, par chaque admission nouvelle, surtout lorsque ces nouveaux Membres sont non seulement capables et désireux d'honorer leurs obligations en vertu de la Charte, mais se montrent résolus dans la pratique à agir selon leurs engagements.

111. Représentant un pays qui a depuis longtemps des relations très harmonieuses avec les populations du golfe, la délégation somalie ne doute aucunement que l'Etat du Qatar sera aux Nations Unies un Etat Membre exemplaire et contribuera de la manière la plus utile à la réalisation de nos objectifs communs.

112. Monsieur le Président, je profite de cette occasion pour vous adresser les voeux de ma délégation pour la bonne exécution du programme, important et très chargé, que le Conseil doit accomplir ce mois encore. Dans ce programme, les problèmes de l'Afrique occuperont une

grande place. Dans l'exercice de notre responsabilité collective à l'égard de ces problèmes, il est heureux que nous puissions profiter de l'expérience précieuse de l'un des fils éminents de la Sierra Leone, l'ambassadeur Ismael Byne Taylor-Kamara. Comme vous, Monsieur le Président, ma délégation lui souhaite une cordiale bienvenue et se réjouit à l'idée de coopérer avec lui dans la recherche d'une solution à ces problèmes.

113. Le **PRESIDENT** (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie l'ambassadeur Farah des aimables paroles qu'il a eues à mon égard.

114. **M. TAYLOR-KAMARA** (Sierra Leone) [*interprétation de l'anglais*] : Je tiens à vous remercier, Monsieur le Président, en mon nom propre et au nom de ma délégation, pour les chaleureuses paroles de bienvenue que vous avez prononcées et pour les expressions d'amitié et de coopération sincères que vous-même et les autres membres du Conseil avez eues à mon endroit. J'y vois un témoignage d'estime et d'amitié véritable pour mon pays, la Sierra Leone, et pour mon prédécesseur et ami, l'ambassadeur Davidson Nicol, qui, la semaine dernière, a été appelé à d'autres importantes fonctions par mon gouvernement. Il envoie à chacun de vous l'expression de ses meilleurs vœux et ses remerciements profonds pour l'amitié et le respect mutuel qui ont marqué son mandat en cet organe. Nous sommes certains que la même atmosphère d'amitié continuera de régner pendant le reste de notre mandat au Conseil.

115. Tout comme mon prédécesseur, je travaillerai à vos côtés pour favoriser la paix et la sécurité internationales et pour mettre fin en même temps aux forces qui tendent à empêcher le progrès vers un ordre mondial plus stable.

116. Ayant présenté ce matin même mes lettres de créance à notre estimé secrétaire général, que nous sommes heureux de voir parmi nous, il me semble de bon augure de pouvoir aujourd'hui même prendre la parole ici pour une question à l'égard de laquelle mon pays a toujours fait preuve d'un vif intérêt : l'admission d'un nouvel Etat Membre à l'Organisation des Nations Unies.

117. Mon gouvernement salue sans réserve la demande d'admission de l'Etat souverain du Qatar à cette organisation et, par notre vote, nous avons indiqué que nous souhaitons chaleureusement la bienvenue à ce nouvel Etat.

118. Nous notons avec une vive satisfaction dans la déclaration de l'émir Ahmad Al Thani que son gouvernement accepte les obligations incombant à un Etat Membre de l'Organisation et fait siens les buts et principes de la Charte des Nations Unies. Nous sommes certains que le Qatar sera à la hauteur de ses promesses et de nos attentes.

119. L'accord qui s'est instauré entre le Royaume-Uni et l'émirat et qui a mené à l'indépendance de ce dernier repose sur le sens britannique de la justice et sur la forte conscience arabe de l'évolution de l'histoire. Avec sa grande richesse, le Qatar connaît beaucoup moins de problèmes que nombre de nouveaux Etats. C'est là un véritable bienfait. Nous sommes certains que le Qatar saura profiter de cet atout.

120. Ma délégation est très heureuse de se joindre à ceux qui ont recommandé l'admission du Qatar à l'Organisation des Nations Unies, et nous attendons avec plaisir la chaleur et la sagesse des représentants de ce pays lorsqu'ils prendront place parmi nous.

121. Le **PRESIDENT** (*interprétation de l'anglais*) : La liste des orateurs étant épuisée, je voudrais maintenant prendre la parole en tant que représentant du JAPON.

122. En cette heureuse occasion, je voudrais, au nom de la délégation japonaise, exprimer nos sentiments sincères et nos félicitations cordiales au Gouvernement et au peuple du Qatar à l'occasion de l'adoption unanime de la résolution qui recommande à l'Assemblée générale d'admettre le Qatar à l'Organisation des Nations Unies.

123. Nous nous sommes réjouis de pouvoir appuyer la demande d'admission du Qatar parce que nous sommes certains qu'il s'agit d'un Etat épris de paix, capable et désireux d'exécuter les obligations que la Charte impose aux Etats Membres. Nous sommes certains aussi que cette nation, qui est au seuil d'un développement dynamique dans la région du golfe, participera dans toute la mesure possible aux efforts collectifs des Nations Unies pour créer un monde plus pacifique, plus sûr et plus prospère et qu'il jouera à cet égard un rôle important.

124. Le Japon a récemment annoncé qu'il reconnaissait officiellement l'Etat du Qatar. Nos relations de cordiale amitié avec le Qatar ont été entretenues par la voie diplomatique ou par des visites de missions économiques. Je suis heureux de noter à ce propos que les membres de la mission économique japonaise qui s'est rendue à Doha au début de cette année ont été profondément impressionnés par les riches possibilités de développement économique de l'Etat et par l'accueil chaleureux, si caractéristique des pays arabes, qui leur a été réservé.

125. Je voudrais saisir cette occasion pour saluer l'envoyé spécial de l'Etat du Qatar, M. Hassan Kamel, dépêché ici par S. A. le cheik Ahmed en cette occasion heureuse, et qui se trouve actuellement parmi nous.

126. Le Gouvernement et le peuple japonais comptent entretenir des relations de plus en plus étroites et amicales avec le Gouvernement et le peuple du Qatar, au sein des Nations Unies comme en dehors.

127. En tant que **PRESIDENT**, et conformément au deuxième paragraphe de l'article 60 du règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, je vais immédiatement demander au Secrétaire général de bien vouloir transmettre à l'Assemblée générale le texte de la résolution qui vient d'être adoptée, ainsi que le compte rendu sténographique de cette réunion. En même temps, j'attirerai l'attention sur la décision du Conseil de faire cette recommandation après expiration de la date limite prévue au quatrième paragraphe de l'article 60.

La séance est levée à 16 h 50.

HOW TO OBTAIN UNITED NATIONS PUBLICATIONS

United Nations publications may be obtained from bookstores and distributors throughout the world. Consult your bookstore or write to: United Nations, Sales Section, New York or Geneva.

COMMENT SE PROCURER LES PUBLICATIONS DES NATIONS UNIES

Les publications des Nations Unies sont en vente dans les librairies et les agences dépositaires du monde entier. Informez-vous auprès de votre librairie ou adressez-vous à: Nations Unies, Section des ventes, New York ou Genève.

КАК ПОЛУЧИТЬ ИЗДАНИЯ ОРГАНИЗАЦИИ ОБЪЕДИНЕННЫХ НАЦИЙ

Издания Организации Объединенных Наций можно купить в книжных магазинах и агентствах во всех районах мира. Напишите справки об изданиях в нашем книжном магазине или пишите по адресу: Организация Объединенных Наций, Секция по продаже изданий, Нью-Йорк или Женева.

COMO CONSEGUIR PUBLICACIONES DE LAS NACIONES UNIDAS

Las publicaciones de las Naciones Unidas están en venta en librerías y casas distribuidoras en todas partes del mundo. Consulte a su librero o diríjase a: Naciones Unidas, Sección de Ventas, Nueva York o Ginebra.
